

ENSEIGNEMENT MORAL & CIVIQUE

CP

La formation de la personne et du citoyen

Election des délégués

Résumé :

La mise en place des élections des délégués de classe permettra d'aborder le droit et la règle, l'engagement individuel et collectif.

LES DELEGUES DE CLASSE – LE CONSEIL DES ENFANTS

Domaine 3 du socle commun	Compétences et connaissances associées :
La formation de la personne et du citoyen	Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres. <ul style="list-style-type: none">• Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat.• Connaître quelques principes et valeurs d'une société démocratique
ELECTIONS de DELEGUES de CLASSE 4 séances	L'engagement : agir individuellement et collectivement <ul style="list-style-type: none">• Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. S'impliquer dans la vie scolaire.• Prendre des responsabilités dans la classe et dans l'école.

Elections délégués de classe – compte-rendu des activités

Le ____ octobre, le matériel de vote pour les délégués des parents d'élèves a été distribué.

« Il va y avoir un vote pour élire les délégués de parents d'élèves. »

« Quelqu'un sait-il de quoi il s'agit ? »

Laisser les enfants s'exprimer puis questionner les enfants sur le sens des mots « vote » « élire » « délégués »

Après avoir laissé la parole aux enfants, la maîtresse a expliqué :

1. Le rôle des représentants des parents d'élèves : représenter les autres parents d'élèves et :
 - participer à la vie de l'école : améliorations à apporter...
 - participer à trois réunions : les conseils d'école
2. Les 2 manières de voter :
 - à l'école le vendredi ____ octobre
 - par correspondance, avec le matériel distribué.

Semaine du ____ au ____ octobre dans les classes

Préparation des élections des délégués de classe

Lundi : séance 1

Avec l'arrivée des premiers votes par correspondance, nous revenons sur :

- le rôle des représentants, des délégués des parents d'élèves.
- le conseil d'école (le directeur, les enseignants, les responsables du ALAE, les représentants des parents d'élèves, les représentants de l'éducation nationale et de la mairie) se réunit 3 fois dans l'année. Ses membres ne sont pas les seules personnes qui peuvent avoir des idées pour améliorer la vie de l'école : les élèves aussi !

Un « **Conseil des enfants** » sera donc organisé, il aura lieu 3 fois dans l'année. Il sera composé de 2 enseignants, d'1 responsable du CLAE et comme tous les élèves ne peuvent pas participer à ces réunions (ils trop nombreux), les enfants de chaque classe éliront 2 délégués qui rapporteront au conseil ce qui aura été dit en classe (lors d'une réunion préparatoire) puis à leur classe ce qui a été dit pendant le conseil des enfants.

Ils pourront éventuellement participer au conseil d'école avec l'autorisation de leurs parents.

Comme les parents, les enfants voteront pour élire les 2 délégués de classe, le ____ octobre.

Qu'est-ce que voter ?

C'est « choisir en secret » (élire) celui que l'on préfère pour nous représenter.

Si l'on est candidat, on peut voter pour soi.

On ne peut pas voter pour quelqu'un qui n'est pas candidat.

Pour élire des délégués, il faut des candidats.

Tous les droits de reproduction de ce document sont strictement réservés à La Fabrique du Prof.